



6ème Concentration CIMES L'HISTORIQUE

REGLEMENT GENERAL OFFICIEL

4 – 5 – 6 Septembre 2026

CIMES L'HISTORIQUE est une concentration automobile déclarée auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, et encadrée par l'Ecurie des Cimes.

C'est une opportunité pour chacune et chacun de traverser ou retraverser des terres qui ont fait la réputation du Rallye des Cimes et plus généralement du tout-terrain, au cœur du magnifique pays basque.

La notion de vitesse est totalement exclue. C'est un projet axé sur le loisir tout-terrain couplé à une action de rencontre et de découverte du territoire.

Participer à CIMES L'HISTORIQUE c'est partager avec les organisateurs certaines valeurs que véhicule l'esprit des CIMES depuis 1951 : découverte, rencontre, solidarité, partage, échange, respect.

De nombreuses communes sont nos partenaires. Nous en traversons certaines et d'autres sont nos hôtes pour cette édition 2026.

Comme les précédentes, cette nouvelle édition est placée sous le signe du respect des hommes et de l'environnement. Tous les acteurs concernés par CIMES L'HISTORIQUE, organisateurs, participants, autorités, partenaires et élus sont sensibilisés. Nous devons agir ensemble pour faire que notre passage laisse une note positive à tous les niveaux.

C'est avec cet esprit que le présent règlement a été pensé et rédigé, c'est avec cet esprit aussi que vous devez y adhérer.

Attention : le tracé de CIMES L'HISTORIQUE est composé de parcours terre « à l'ancienne ».

C'est-à-dire tels que la nature nous les laisse : elles sont débroussaillées, mais pas nivelées avant notre passage. Nous voulons rester dans l'esprit de ceux qui ont vécu depuis 1951 la belle aventure du Rallye des Cimes.

A nous de jouer maintenant !!!



REGLEMENT OFFICIEL

PROGRAMME

Pour des raisons de réglementation préfectorale, nous ne communiquons pas les différents parcours terre empruntés. Ils vous seront présentés le matin de chaque journée lors du briefing.

Le tracé vous sera envoyé le matin.

Chaque équipage devra être équipé de l'application MAPS.ME sur son smartphone.

Chaque équipage sera responsable du bon fonctionnement de son smartphone.

Il est strictement interdit de partager ces tracés, de les publier ou de les utiliser en dehors du cadre de Cimes l'Historique.

Vendredi 4 Septembre 2026 : De retour au berceau

Vérifications administratives à Licq Atherey près de la mairie

Briefing par les responsables de convoi

Départ pour le parcours de la 1ère étape.

Arrivée et réception de fin de journée à Licq Atherey.

Samedi 5 Septembre 2026 : Acteurs et spectateurs

Licq Atherey : départ de la 2^{ème} étape

Départ pour le parcours de journée

Repas sous chapiteau à St Grégoire

Spéciale de St Grégoire en spectateur (fonction des aléas de la course)

Arrivée et repas de fin de journée à Mauléon

Dimanche 6 Septembre :

Gare de Mauléon : départ de la 3^{ème} étape

Départ pour le parcours de fin d'historique

Arrivée à Tardets

Repas de fin d'Historique



Article 1 : PRESCRIPTIONS GENERALES :

CIMES L'HISTORIQUE se déroulera en conformité avec le règlement spécifique et ses annexes ou additifs. Par leur inscription, tous les participants s'engagent à respecter le règlement, ses annexes et additifs.

Article 1.1 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET ADDITIFS

Toute modification ou disposition supplémentaire ou complémentaire au règlement feront partie intégrante du règlement, viendront compléter ce dernier et seront d'application immédiate.

Article 1.2 : APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Tout cas non prévu par le règlement sera étudié par les membres de l'organisation seuls habilités à prendre une décision.

Toute action frauduleuse, incorrecte ou « hors esprit » effectuée par le participant ou par des membres de l'équipe du participant peut aller jusqu'à une exclusion de la concentration.

Article 2 : ORGANISATION

L'Écurie des Cimes organise et encadre CIMES L'HISTORIQUE, concentration ouverte uniquement à des véhicules immatriculés, assurés, avec contrôle technique valide correspondant au véhicule engagé et dont la date de première mise en circulation est antérieure au 31 décembre 1986.

CIMES L'HISTORIQUE n'est pas une compétition. Elle ne donne lieu à aucun classement, à aucun prix. C'est une balade sur les pistes des montagnes basques ; elle a un caractère historique à la fois par les pistes et routes qu'elle emprunte (sur les traces des pionniers), et par les véhicules qui y participent.

La participation est soumise à une demande d'inscription, qui peut être acceptée ou refusée par l'organisateur notamment en fonction de ce critère historique.

La date limite d'inscription sera le **17 août 2026**. L'organisation ne peut être tenue responsable des problèmes d'expédition et de réception du courrier.

Article 3 : CONDITIONS D'ADMISSION

Sont dénommés participants, les 2 personnes qui engagent le véhicule et dont le nom figure sur la liste des admis à CIMES L'HISTORIQUE 2026 (publiée sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'écurie).

Le chauffeur sera le 1^{er} conducteur, le passager est autorisé à conduire le véhicule à condition qu'il soit en possession du permis de conduire en cours de validité.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.



Article 3.1 : INSCRIPTIONS

Le formulaire de demande d'inscription doit être entièrement complété et accompagné des pièces justificatives demandées. Le paiement de l'inscription peut se faire soit par virement, soit par chèque libellé à l'ordre de l'Ecurie des Cimes. Le montant du règlement doit être égal au montant de l'inscription. L'inscription sera validée une fois le règlement ou le chèque reçus.

L'ensemble des éléments peuvent être envoyés via l'adresse mail dédiée à l'historique, ou de manière classique, par courrier. Attention toutefois au délai de distribution de la Poste et des fermetures mairies en raison de congés.

60 véhicules seront admis au départ de CIMES L'HISTORIQUE 2026.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre des réceptions de dossiers complets.

Pour gérer les inscriptions, il sera créé deux listes :

- une liste des équipages admis
- une liste d'attente

La liste d'attente rassemblera tous les dossiers incomplets, les demandes d'inscription avec un véhicule dont l'immatriculation est postérieure au 31 décembre 1986, ainsi que les dossiers reçus alors que le nombre maximal de véhicules admis est atteint.

L'organisation se réserve le droit d'accepter en priorité, toute personne ayant remporté le rallye des cimes par le passé, à condition que celle-ci le fasse dans les règles demandées et attendues.

A la date de clôture des inscriptions, l'organisateur pourra compléter les éventuelles places libres dans chaque groupe par les équipages inscrits sur la liste d'attente. Les dossiers de la liste d'attente seront traités dans l'ordre de réception des inscriptions complètes.

Article 3.2 : SUIVI DES INSCRIPTIONS

Chaque participant s'engage à suivre l'évolution de son inscription sur le site internet de l'Ecurie des Cimes : www.rallyedescimes.com ou www.ecuriedescimes.com, également sur la page Facebook des Cimes. Pour tout échange avec l'organisation, merci d'utiliser l'adresse mail ci jointe cimeshistorique@gmail.com.

Article 3.3 : GESTION DES REPAS

Les tickets repas seront remis aux participants au moment des vérifications administratives.

L'organisation ne distribuera aucun repas supplémentaire.

Pour les personnes qui souhaiteraient des repas supplémentaires, il conviendra de se rapprocher du restaurateur ou du traiteur, et de lui payer le(s) repas supplémentaire(s), s'il est en mesure de le servir.



Article 4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque participant devra présenter aux vérifications administratives les documents suivants en cours de validité :

- Pièce d'identité
- Permis de conduire
- Carte grise ou certificat d'immatriculation
(pas de WW garage ni de mention véhicule non roulant)
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- Contrôle technique OK et en cours de validité avec vignette sur le pare-brise

En s'inscrivant à CIMES L'HISTORIQUE, les participants s'engagent sur l'honneur à présenter les documents originaux, parfaitement en règle, en cours de validité et correspondant au véhicule présenté.

Du début à la fin de CIMES L'HISTORIQUE, chaque participant est totalement responsable de l'ensemble de ses actes.

Le participant ou les proches du participant ne pourront se retourner contre l'organisateur pour quelconque problème rencontré tout au long de CIMES L'HISTORIQUE.

Article 5 : EQUIPAGE

L'équipage auto se compose d'un conducteur participant et d'un passager participant.

L'équipage normalement constitué et engagé devra se trouver au complet à bord du véhicule pendant toute la durée de CIMES L'HISTORIQUE.

En aucun cas il ne pourra être embarqué une autre personne dans le véhicule.

Article 6 : OBLIGATIONS TECHNIQUES

Équipement obligatoire

- gilets jaunes
- triangles de signalisation
- au moins une roue de secours équipée de pneu tout terrain en bon état (pas de mixte)
- le nécessaire pour faire un remplacement de roue en toute sécurité
- au moins une sangle avec des attaches rapides ou manilles ou tout autre accessoire pour vous sortir d'une mauvaise passe.
(ça ne vous arrivera pas mais ce sera pour sortir un copain qui sera planté...)
- 4 pneus tout terrain en bon état (pas de pneus mixtes), homologués
- 1 extincteur en état de fonctionnement



Équipement recommandé :

- Trousse de premiers secours
- Radio CB

Article 7 : CATEGORIE DE MACHINES ADMISES

CIMES L'HISTORIQUE est ouvert uniquement aux véhicules homologués et **immatriculés avant le 31 décembre 1986**, répondant aux normes constructeurs et aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.

La concentration est prioritairement destinée aux véhicules 'historiques' : dans leur état d'époque ou restaurés au plus près de ce qu'ils étaient lors des 30 premières éditions du Rallye des Cimes.

Pour tout véhicule dont la mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1986, ou pour les véhicules modifiés ou reconstruits, un dossier comprenant photos et description du véhicule doit être transmis avec l'ensemble des documents demandés pour l'inscription.

Les membres de l'organisation décideront de l'inscription ou pas du véhicule.

Les participants se chargeront de la préparation de leur véhicule en conformité avec le présent règlement.

Les participants s'engagent à présenter un véhicule remis en parfait état de fonctionnement et en parfaite conformité avec les normes constructeurs et avec le code de la route et de la sécurité routière.

En outre, les participants s'engagent sur l'honneur lors de leur inscription :

- à ce que leur véhicule soit conforme au code de la route et conforme à la législation routière.
- à ce que le véhicule présenté corresponde aux documents présentés lors des vérifications administratives.

Ils devront présenter à l'organisation, avant le départ, le contrôle technique en cours de validité, la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule.

Les organisateurs auront tout pouvoir pour refuser un véhicule lors des vérifications si celui-ci ne leur paraît pas conforme aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.



Article 8 : PNEUMATIQUES

Un référent pneumatique sera présent lors des vérifications techniques afin de s'assurer que chaque véhicule est équipé de pneus crampons en état. Les pneus mixtes ou type Bab sont interdits. Tout véhicule ne respectant pas cette règle ne prendra pas le départ.



Différents types de profil de pneu à gros crampons minimum	(80 % tout-terrain)
profondeur de sculpture 10mm minimum mesuré au centre de la bande de roulement sera mesuré à la jauge aux vérifications techniques .	

Article 9 : ESPACES DISPONIBLES RESERVES A L'ORGANISATEUR

Tout véhicule doit être équipé de panneaux ou d'espaces latéraux (1 de chaque côté) destinés à recevoir les numéros qui seront remis lors des vérifications administratives et techniques. La pose des numéros est obligatoire. Ils doivent être toujours visibles.

Une plaque de capot sera également remise lors des vérifications administratives. La pose de la plaque capot est obligatoire sur l'avant du véhicule.

Tout autre autocollant d'éventuel partenaire distribué lors des vérifications techniques et administratives devra obligatoirement être apposé sur le véhicule.

Article 10 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à **290 € par véhicule (chauffeur et passager).**

Le prix comprend :

- l'inscription à CIMES L'HISTORIQUE
- l'organisation, l'encadrement de CIMES L'HISTORIQUE
- les repas ou réceptions du vendredi soir, samedi midi et soir et dimanche midi
- la responsabilité civile de l'organisateur
- la remise en état des chemins empruntés

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

001013769217

8



Article 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisation s'est engagée auprès des différents élus à respecter l'environnement, les personnes et les animaux.

Les participants s'engagent à présenter des véhicules en parfait état de marche.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, les personnes et les animaux.

Organisateurs et participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur leur passage.

Article 13 : ITINERAIRE DEFINI

Tous les participants seront encadrés par des véhicules de l'organisation. Pour des raisons mécaniques ou autre, un participant peut décider de quitter la concentration. Il se doit d'informer son responsable de convoi.

En dehors de l'itinéraire défini par l'organisation, le participant est seul responsable de ses actes. L'organisateur décline toute responsabilité sur le choix de l'itinéraire emprunté et les problèmes éventuellement rencontrés par les participants.

Le participant peut réintégrer le convoi et doit en faire part à son responsable de groupe.

Article 14 : DEROULEMENT D'UNE ETAPE

Les participants seront intégrés dans quatre convois d'une quinzaine de voitures, encadrés par au moins un véhicule d'ouverture et un véhicule de fermeture.

À tout moment, les participants devront suivre les directives des organisateurs.

Si un participant rencontre un problème mécanique, il doit prendre tout le temps nécessaire à la remise en état de son véhicule. Cette intervention doit s'effectuer dans une zone sécurisée à la fois pour le participant mais aussi pour les autres usagers de la route ou piste.

Le participant s'engage à reprendre la route avec un véhicule qui respecte le code de la route et de la circulation routière.

Le participant sera réintégré au convoi à l'occasion de l'étape ou demi-étape suivante qu'il devra rejoindre par ses propres moyens.



Article 15 : DROITS DES ORGANISATEURS

L'organisation de CIMES L'HISTORIQUE peut apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons de sécurité ou en cas de force majeure et notamment ajourner ou annuler tout ou partie du tracé défini si les conditions l'y obligent. Les participants ne pourront émettre aucune réclamation à ce sujet.

La responsabilité de l'organisateur ne peut en aucun cas être engagée pour des manquements ou contretemps à l'exécution de ses obligations qui résulteraient de cas de force majeure.

Ces modifications seront portées à la connaissance des participants dès que possible.

Tout cas non prévu par le présent règlement ou ses additifs sera soumis à l'appréciation des organisateurs qui auront autorité absolue pour prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt de CIMES L'HISTORIQUE et de ses participants.

Article 16 : COUVERTURE IMAGES

Afin de permettre aux organisateurs une liberté de moyens, les participants consentent à l'utilisation de leur image individualisée pour tout ce qui concerne leur participation à CIMES L'HISTORIQUE et ses droits exclusifs d'utilisation.

Article 17 : SOYONS RESPONSABLES

Souvenez-vous que la notion de vitesse est inexistante sur CIMES L'HISTORIQUE.
La découverte et le plaisir de conduire dans des régions somptueuses doivent nous inciter à conduire neutre.

La concentration CIMES L'HISTORIQUE doit rester un plaisir pour voir, connaître et rencontrer, nous nous devons de faire notre maximum pour que par la suite, nous puissions y revenir.

Notre but demeure de pérenniser CIMES L'HISTORIQUE, d'en faire un rendez-vous annuel incontournable et éventuellement d'explorer ou de rouvrir d'autres pistes, alors nous comptons sur votre responsabilité.